

Vous êtes déjà à l'IFORM, vous vous inscrivez pour une suite de formation (CAP Connexe, MC, BP, BTM, BM...)



Attention l'inscription à l'IFORM se fait en plusieurs étapes obligatoires

- 1** Vous devez trouver une **entreprise d'accueil** qui souhaite signer avec vous un contrat d'apprentissage
- 2** Vous remplissez le bulletin d'inscription avec le futur maître d'apprentissage (le bulletin est à télécharger à l'adresse suivante : <http://www.artisanat50.fr/Jeune/Bulletin-d-inscription-IFORM>). **Vous nous retournez ce bulletin, dûment complété, par mail à l'adresse suivante : inscription.iform@cma-normandie.fr.** Vous pouvez également déposer le document à **Mme LEJEUNE, Coordonnatrice du Parcours de Formation des apprentis(e)s.**



Une fois le bulletin complété et transmis vous êtes préinscrits, dans l'attente de la promulgation des résultats, de l'avis du Conseil de classe et des places disponibles.

- 3** Vous recevrez, vous et votre entreprise un email confirmant votre pré-inscription. Sur cet email, vous sera indiqué un numéro de téléphone pour la prise du rendez-vous d'inscription individuel afin de finaliser l'inscription (30 minutes à prévoir – après les résultats d'examen).

Pour valider définitivement votre inscription vous devrez impérativement venir au rendez-vous individuel d'inscription.

Pour l'entretien individuel, si vous êtes mineur, vous devrez être accompagné d'un représentant légal.

L'IFORM enverra un email à votre entreprise pour l'élaboration du contrat d'apprentissage et des documents liés au contrat que vous **devrez récupérer, avant l'entretien d'inscription. Il s'agit du contrat d'apprentissage complété et signé, de la convention de formation, du protocole individuel de formation** contractualisant les modalités d'alternance, **d'une convention de réduction de contrat** pour les parcours inférieurs à 12 mois.

Dès qu'il est dûment complété vous devrez nous faire parvenir par mail :

- Le bulletin d'inscription
inscription.iform@cma-normandie.fr

Au rendez-vous d'inscription administrative vous devrez nous ramener :

- **L'ensemble des documents transmis à l'entreprise :** contrat d'apprentissage, convention de formation, protocole individuel de formation et convention de réduction de contrat *si besoin*.



Attention : L'inscription administrative ne pourra pas être prise en compte sans l'ensemble des documents listés ci-dessus.

Après ce rendez-vous, l'inscription au CFA sera effective et un parcours individualisé pourra vous être proposé. Un dossier administratif, votre calendrier d'alternance et votre convocation et celle de l'entreprise vous seront distribués après l'entretien. Le contrat d'apprentissage sera, quant à lui, envoyé à l'opérateur de compétences pour validation.